

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
TRAITEMENTS DES MATERIAUX**

Option A - Traitements thermiques

Session 2001

E4- Epreuve écrite à caractère scientifique et technique.

Sous-épreuve U.4.1. : Sciences physiques appliquées

Coefficient : 4

Durée totale : 4 heures : soit 2 heures pour la partie commune et 2 heures pour la partie spécifique à l'option.

Cette sous-épreuve comprend :

- une partie commune aux options A et B :

Le sujet est composé de 3 pages numérotées de 1/6 à 3/6. Il comporte une annexe à rendre avec la copie.

- une partie spécifique à l'option A :

Le sujet est composé de 3 pages numérotées de 4/6 à 6/6.

Les candidats traiteront chaque partie sur des copies séparées.

*Les calculatrices de poche sont autorisées conformément à la circulaire N°99-186
du 16 novembre 1999.*